



Diplôme : Brevet de Technicien Supérieur Comptabilité et Gestion

UNITES CONSTITUTIVES DU DIPLOME ET REGLEMENT D'EXAMEN

Unités de certification professionnelles :

Unités	Epreuves	Coefficient	Forme de l'épreuve	
U4	Traitement et contrôle des opérations comptables, fiscales et sociales			
	U41 : Etude de Cas	9	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 4h30	
	U42 : Pratiques comptables fiscales et sociales	4	<u>Contrat d'apprentissage</u> : CCF ⁽²⁾ <u>Contrat professionnalisation</u> : Orale ponctuelle 30 mns	
U5	Situations de contrôle de gestion et analyse financière	5	<u>Contrat d'apprentissage</u> : CCF ⁽²⁾ <u>Contrat professionnalisation</u> : Orale ponctuelle 30 mns	
U6	Parcours de professionnalisation	5	EPFF ⁽¹⁾ orale/30 min	

Unités de certification d'enseignement général :

Offices de Certification d'enseignement general :					
Unités	Epreuves	Coefficient	Forme de l'épreuve		
U11	Culture Générale et Expression	4	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 4h		
U12	LV obligatoire Anglais	3	EPFF ⁽¹⁾ orale / 20 min		
U2	Mathématiques appliquées	3	<u>Contrat d'apprentissage</u> : CCF ⁽²⁾ <u>Contrat professionnalisation</u> : Ecrit 2 heures		
U3	Culture Economique, Juridique et Managériale	6	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 4h		

Le titulaire d'un diplôme équivalent peut être dispensé de certaines unités certificatives, après validation des services du Rectorat.

- (1) EPFF: Epreuve Ponctuelle en Fin de Formation
- (2) CCF : Contrôle en Cours de Formation

Obtention du diplôme si moyenne d'examen supérieur ou égale à 10/20

Un rattrapage est possible dans les conditions suivantes : le candidat qui a une moyenne globale comprise entre 8 et 10 sur 20 <u>et</u> une moyenne dans les moyennes des unités de certifications professionnelles supérieure à 10/20 est éligible au rattrapage. Une étude du livret scolaire est également réalisée. Deux matières sont choisies par le candidat pour le rattrapage parmi la culture générale (U11), la LV anglais (U12), et la CEJM (U3). L'U2 (mathématiques) ne peut pas être choisie comme matière de rattrapage.

Selon le référentiel du diplôme en vigueur. Document créé le 12/03/2021 – MAJ 11/04/2024